

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
1^{er} février 2010
Original : français

Assemblée générale
Soixante-quatrième session
Point 97 e) de l'ordre du jour
Examen et application du Document de clôture
de la douzième session extraordinaire
de l'Assemblée générale : mesures de confiance
à l'échelon régional : activités du Comité
consultatif permanent des Nations Unies
chargé des questions de sécurité en Afrique centrale

Conseil de sécurité
Soixante-cinquième année

**Lettre datée du 22 janvier 2010, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent du Tchad
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

En ma qualité de représentant du Président en exercice du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le rapport de la vingt-neuvième réunion ministérielle du Comité, qui s'est tenue du 9 au 13 novembre 2009 à N'Djamena, dans la République du Tchad (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 97 e) de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Ahmad Allam-mi



**Annexe à la lettre datée du 22 janvier 2010 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
du Tchad auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Rapport du Comité consultatif permanent des Nations
Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale**

Table des matières

	<i>Page</i>
A. Introduction	3
B. Déroulement des travaux	3
I. Élection du Bureau du Comité	3
II. Adoption de l'ordre du jour	4
III. Rapport du Bureau sortant lu par son président	5
IV. Revue de la situation géopolitique et de sécurité en Afrique centrale.	5
V. Mise en œuvre de l'Initiative de Sao Tomé : examen de l'avant-projet d'instrument juridique pour le contrôle, en Afrique centrale, des armes légères et de petit calibre et des éléments de mise en œuvre	13
VI. Promotion du désarmement et des programmes de limitation des armements en Afrique centrale	14
VII. Promotion de la paix et lutte contre la criminalité en Afrique centrale.	18
VIII. Examen de la situation financière du Comité	21
IX. Rapport du Secrétariat général de la CEEAC sur l'évolution institutionnelle des structures et mécanismes sous-régionaux de paix et de sécurité, y compris le statut des ratifications du COPAX, des Pactes de non-agression et d'assistance mutuelle, et du FOMAC	22
X. Rapport du Centre sous-régional des Nations Unies des droits de l'homme et de la démocratie en Afrique centrale	22
XI. Suivi des décisions et recommandations du Comité.	23
XII. Lieu et dates de la prochaine réunion	24
XIII. Questions diverses.	24
XIV. Adoption du rapport de la vingt-neuvième réunion ministérielle	24
C. Motion de remerciements	24

A. Introduction

1. La vingt-neuvième réunion ministérielle du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale (UNSAC) s'est tenue à N'Djamena, en République du Tchad, du 9 au 13 novembre 2009.
2. Les États membres suivants ont participé à la réunion : la République d'Angola, la République du Burundi, la République du Cameroun, la République centrafricaine, la République du Congo, la République démocratique du Congo, la République gabonaise, la République de Guinée équatoriale, la République du Rwanda, la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe et la République du Tchad.
3. Le secrétariat du Comité a été assuré par le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique (UNREC). Le Haut-Représentant du Secrétaire général de l'ONU pour les affaires de désarmement était représenté par M^{me} Agnès Marcaillou, Chef du service de désarmement régional du Bureau des affaires de désarmement.
4. Les entités onusiennes suivantes ont participé aux travaux : le Centre sous-régional des droits de l'homme et de la démocratie en Afrique centrale (CNUDH-CA), le Bureau des Nations Unies en République centrafricaine (BONUCA), la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) et la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC).
5. Était également présent en qualité d'observateur : le Secrétariat général de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC).
6. La cérémonie d'ouverture a été ponctuée par :
 - Le discours d'ouverture du Ministre des relations extérieures de la République du Tchad, S. E. M. Moussa Faki Mahamat;
 - Le message du Secrétaire général de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), lu par S. E. M. Antonio Egidio de Sousa Santos, Secrétaire général adjoint, chargé du Département de l'intégration humaine, de la paix, de la sécurité et de la stabilité;
 - Le message du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, lu par S. E. M. Victor Angelo, Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU en République centrafricaine et au Tchad.
7. Le discours de clôture a été prononcé le 12 novembre 2009 par le Ministre des relations extérieures de la République du Tchad, S. E. M. Moussa Faki Mahamat.

B. Déroulement des travaux

I. Élection du Bureau du Comité

8. Les Ministres ont élu par acclamation S. E. M. Moussa Faki Mahamat, Ministre des relations extérieures de la République du Tchad, comme Président du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale.

9. Le Comité a également élu les membres du Bureau suivants :

- Premier Vice-Président : République centrafricaine
- Deuxième Vice-Président : République démocratique du Congo
- Rapporteur : République de Guinée équatoriale

II. Adoption de l'ordre du jour

10. Le Comité a adopté l'ordre du jour suivant :

1. Élection du Bureau du Comité.
2. Adoption de l'ordre du jour de la vingt-neuvième réunion ministérielle.
3. Rapport du Bureau sortant lu par son président.
4. Revue de la situation géopolitique et de sécurité.
5. Mise en œuvre de l'Initiative de Sao Tomé : examen de l'avant-projet d'instrument juridique pour le contrôle, en Afrique centrale, des armes légères et de petit calibre et des éléments de mise en œuvre.
6. Promotion du désarmement et des programmes de limitation des armements en Afrique centrale :
 - Mise en œuvre du Programme d'activités prioritaires de Brazzaville (prolifération des armes légères et de petit calibre et désarmement des populations civiles);
 - Point d'information du Bureau des affaires de désarmement.
7. Promotion de la paix et lutte contre la criminalité en Afrique centrale :
 - La piraterie maritime dans le Golfe de Guinée et mise en œuvre de l'Accord de Yaoundé du 6 mai 2009;
 - Femmes, paix et sécurité : mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et des autres résolutions pertinentes [résolutions 1820 (2008), 1888 (2009) et 1889 (2009)].
8. Examen de la situation financière du Comité :
 - Mise en œuvre de la Déclaration de Libreville par les États membres;
 - Point d'information du Bureau des affaires de désarmement.
9. Rapport du Secrétariat général de la CEEAC sur l'évolution institutionnelle des structures et mécanismes sous-régionaux de paix et de sécurité, y compris statut des ratifications du COPAX, Pactes de non-agression et d'assistance mutuelle, et FOMAC.
10. Rapport du Centre sous-régional des Nations Unies des droits de l'homme et de la démocratie en Afrique centrale.
11. Suivi des décisions et recommandations du Comité.
12. Lieu et date de la prochaine réunion.
13. Questions diverses.
14. Adoption du rapport de la vingt-neuvième réunion ministérielle.

III. Rapport du Bureau sortant lu par son président

11. Le Comité a pris note du rapport du Bureau sortant lu par son président. Il a félicité le Président et les membres du Bureau pour le dynamisme avec lequel ils se sont acquittés de leurs responsabilités, et notamment des efforts qu'ils ont déployés pour l'adoption de la résolution portant sur les activités du Comité; de même que pour la préparation et l'organisation de la vingt-neuvième réunion ministérielle, effectuée en étroite coopération avec le Secrétariat et le Bureau des affaires de désarmement.

IV. Revue de la situation géopolitique et de sécurité en Afrique centrale

12. Le document sur la revue de la situation géopolitique et de sécurité en Afrique centrale, préparé par le Secrétariat général de la CEEAC, a servi de base aux échanges de vues des États.

13. Le Comité a félicité le Secrétariat général de la CEEAC pour la qualité du document soumis à son appréciation.

14. Trois axes majeurs guident la revue de la situation géopolitique et de sécurité dans la sous-région : les développements politiques et institutionnels, la sécurité intérieure et transfrontalière et les enjeux liés à la gouvernance, à la situation humanitaire et aux droits de l'homme.

15. Des discussions, il ressort que la situation géopolitique et de sécurité en Afrique centrale a connu une évolution contrastée depuis la dernière réunion du Comité. D'une part, l'on a observé des progrès notoires dans la consolidation des processus démocratiques et le fonctionnement régulier des institutions. D'autre part, la sous-région a fait face à des situations préoccupantes sur le plan sécuritaire.

16. La période considérée a été marquée aux plans politique et institutionnel par la stabilité et l'organisation d'un certain nombre d'élections au Gabon et en République du Congo, ainsi que les préparatifs relatifs aux différentes élections devant avoir lieu en Angola, en Guinée équatoriale, au Burundi, en République centrafricaine, au Rwanda et à Sao Tomé-et-Principe.

17. Sur le plan de la sécurité intérieure et transfrontalière, si l'on peut se féliciter du climat d'apaisement qui règne actuellement dans certaines zones de conflit, il faut tout de même relever que l'Afrique centrale a connu aussi des menaces graves à la paix et à la sécurité.

18. Au plan de la gouvernance, de la situation humanitaire et des droits de l'homme, force est de reconnaître qu'il existe une imbrication notoire entre ce triptyque et la thématique de sécurité dans le monde en général, et en Afrique centrale en particulier. Bien entendu, la période considérée permet de mesurer les efforts entrepris par les États membres en ce domaine.

19. Ainsi, on peut relever que la quasi-totalité des États d'Afrique centrale se sont dotés d'instruments juridiques et institutionnels pertinents régissant ces matières (programmes nationaux de bonne gouvernance, textes législatifs protégeant et encadrant les réfugiés, textes législatifs et réglementaires protégeant les minorités,

comités ou commissions des droits de l'homme, renforcement des peines relatives au trafic et à l'exploitation des enfants).

20. Cependant, en dépit des efforts remarquables déployés par les autorités compétentes, force est de constater que des difficultés subsistent et persistent par endroits.

21. L'appréciation par le Comité de la situation pays par pays peut être reflétée comme suit :

- **République d'Angola**

22. Sur le plan politique, le processus démocratique continue son cours normal. Après les élections législatives de 2008, la nouvelle Assemblée nationale résultant de ce processus électoral a chargé sa Commission constitutionnelle d'élaborer une nouvelle constitution, ayant comme base des propositions provenant des cinq partis politiques présents au Parlement. Ces propositions ont permis à cette commission de l'Assemblée nationale de présenter trois modèles de projet de constitution qui, après avoir été soumis à la consultation à tous les acteurs de la vie politique angolaise, permettront, finalement, d'élaborer une constitution unique pour l'Angola.

23. Depuis 2006, la province angolaise du Cabinda bénéficie d'un contexte politique particulier, fruit du processus de paix et de réconciliation nationale, ceci dans le cadre de la mise en œuvre du Protocole d'accord pour la paix établi entre le Gouvernement et le Forum cabindais pour le dialogue. Cette province bénéficie actuellement d'un statut spécial dans l'ordonnancement juridique-administratif angolais.

24. L'Angola vit actuellement des moments de paix effectifs et les efforts dans le cadre du déminage, qui se déroulent dans l'ensemble du pays associés au processus de désarmement de la population civile, contribuent à la consolidation de la paix et de la réconciliation nationale.

25. D'autre part, il n'existe pas de conflit frontalier entre l'Angola et ses voisins. Les préoccupations qui sont survenues ces derniers jours sur le rapatriement de ressortissants des trois pays, en situation migratoire douteuse, sont en train d'être résolues dans le contexte traditionnel des mécanismes de concertations bilatérales existantes entre l'Angola et ses voisins immédiats, notamment la République du Congo et la République démocratique du Congo.

- **République du Burundi**

26. Depuis la dernière réunion de Libreville, la République du Burundi poursuit la mise en œuvre d'importants efforts en vue d'une normalisation complète et définitive de sa situation politique, institutionnelle et sécuritaire. Au plan politique, le Comité s'est félicité de la mise en place de la Commission électorale nationale indépendante, et de la nomination de ses membres après consensus entre les différents partis politiques représentés à l'Assemblée nationale. Il s'est également félicité des démembrements de la Commission dans les provinces ainsi que du vote et de la promulgation de la loi portant révision du code électoral. En outre, le Comité a accueilli favorablement la consolidation du processus de reconstruction nationale marquée notamment par le retour des milliers de réfugiés installés en Tanzanie.

27. Le Comité a également salué les efforts notables fournis par le Gouvernement dans l'application de l'accord général de cessez-le-feu, l'amélioration de la gouvernance, ainsi que la préparation des élections de 2010. Au plan diplomatique, le Comité a accueilli favorablement la normalisation en cours des relations diplomatiques entre le Burundi et la République démocratique du Congo, à travers les échanges de diplomates entre les deux pays.

28. Au plan sécuritaire, les frontières communes avec la République démocratique du Congo sont de plus en plus sécurisées malgré la persistance des actions des forces négatives opérant dans ces zones. Toutefois, le Comité s'est félicité des décisions courageuses prises par le Gouvernement, notamment en ce qui concerne le lancement par le Président burundais, le 16 octobre 2009, de la campagne de désarmement de la population civile.

29. Cette campagne a enregistré des résultats probants à travers la remise volontaire des armes par les populations civiles contre la réception d'outils de reconversion, tel que du matériel agricole.

30. Le Comité s'est également félicité du casernement de près de 3 500 ex-combattants rebelles et de leur intégration dans les forces de défense et de sécurité régulières, de l'intégration des cadres politiques de l'ancien mouvement rebelle dans les institutions de l'État, ainsi que des premiers résultats de l'enquête relative à l'assassinat du Vice-Président de l'Observatoire national de lutte contre la corruption et les malversations économiques.

31. Néanmoins, le Comité a reconnu que la persistance de la circulation illicite des armes légères et de petit calibre est une cause d'aggravation de l'insécurité dans le pays.

- **République du Cameroun**

32. Depuis la dernière réunion ministérielle de Libreville, en mai 2009, le contexte général en République du Cameroun est empreint de paix et de stabilité.

33. La situation politique a été essentiellement dominée par deux éléments d'importance, d'une part, le début du fonctionnement effectif de l'organisme chargé de l'organisation et de la supervision des élections au Cameroun (ELECAM), suivi de la mise en place de ses structures déconcentrées et, d'autre part, la nomination d'un nouveau Premier Ministre en la personne de Philémon Yang. Cette nomination a été perçue comme un souci du Président de la République de redynamiser le programme des réformes, dans le cadre des grandes ambitions en cours dans le pays.

34. Au plan de la sécurité intérieure et frontalière, le Comité s'est félicité du maintien, voire de la consolidation, des acquis de paix et de sécurité dans le pays. Il a salué la décision du Gouvernement de mettre un terme à l'activité des sociétés de gardiennage opérant dans l'illégalité. Néanmoins, le Comité a exprimé sa préoccupation quant à la persistance de certaines menaces telles que : les évasions de prisons, le cambriolage de certains édifices publics, les exactions des coupeurs de route dans le nord du pays, les actes de criminalité transfrontalière, ainsi que les actes de piraterie maritime.

35. Au plan de la gouvernance et de la situation humanitaire, le Comité s'est félicité des améliorations significatives de la situation des droits de l'homme au Cameroun, notamment dans la vulgarisation du nouveau code de procédure pénale

et l'enseignement des droits de l'homme dans les établissements scolaires. Il a également accueilli favorablement la campagne de lutte contre la corruption et l'assainissement des mœurs politiques.

- **République centrafricaine**

36. La situation politique générale en République centrafricaine (RCA) est largement dominée par les préparatifs des échéances électorales de 2010 sur la base des recommandations issues du dialogue politique inclusif de décembre 2008. Dans ce cadre, le Comité a salué l'adoption d'un nouveau code électoral, ainsi que d'une Commission électorale indépendante avec la participation effective de toute l'opposition, partis politiques et mouvements armés compris. Le Comité a également salué les facilités accordées par le Gouvernement à certains leaders politiques de l'opposition qui sont déjà rentrés au pays.

37. Au plan de la sécurité intérieure et transfrontalière, la faiblesse ou l'absence des services étatiques compétents dans certaines provinces et l'activité des mouvements politico-militaires, y compris la présence de la Lord's Resistance Army (LRA) dans le sud-est du pays, rendent précaire la sécurité des populations. Dans ce cadre, le Comité a exprimé sa préoccupation quant à la situation dans laquelle se trouvent les réfugiés centrafricains au sud du Tchad, les nombreux déplacés intérieurs, ainsi que les réfugiés de la République démocratique du Congo qui se trouvent au sud-est de la République centrafricaine, tous fuyant les exactions de la LRA dont ils sont victimes. Les problèmes que posent les exactions de la LRA sur les populations ont une dimension régionale et touchent plusieurs pays, y compris la République centrafricaine qui n'a pas de frontière commune avec le pays d'origine de ce mouvement armé, à savoir l'Ouganda. Dans ce cadre, des opérations conjointes sont menées par la République démocratique du Congo, la République centrafricaine et l'Ouganda pour combattre la LRA.

38. Néanmoins, le Comité a salué les efforts fournis dans la campagne de sensibilisation pour le désarmement, la démobilisation, la réinsertion et des autres initiatives pertinentes relatives à la réforme du secteur de la sécurité, notamment le lancement officiel du processus désarmement, démobilisation et réinsertion le 13 août 2009. Il a également salué la signature le 5 novembre 2009 à Bangui, de l'accord technique entre le Gouvernement, la CEEAC, les mouvements politico-militaires et le Comité de pilotage du désarmement, démobilisation et réinsertion. Cet accord doit faciliter le déploiement rapide des observateurs militaires de la CEEAC au mois de décembre 2009. La République centrafricaine attend ces observateurs militaires pour le décompte, le regroupement et le désarmement des mouvements armés, y compris dans la perspective des futures élections qui doivent se passer dans les meilleures conditions de paix et de sécurité. En outre, le 29 octobre 2009, s'est tenue à Bangui une table ronde sectorielle en vue de mobiliser les ressources nécessaires à la mise en œuvre effective de la réforme du secteur de la sécurité. Dans ce cadre, le Comité a salué l'adoption d'un nouveau code pénal qui permet de punir les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et les crimes de génocide.

- **République du Congo**

39. Au cours de la période considérée, la vie politique congolaise a été marquée essentiellement par l'organisation de l'élection présidentielle du 12 juillet 2009

qualifiée par les observateurs de l'Union africaine et de la CEEAC de « transparente et régulière ». Dans ce cadre, le Comité a félicité le Président élu et a salué la formation d'un nouveau gouvernement le 15 septembre 2009.

40. Sur le plan sécuritaire, le Comité s'est félicité de ce que le Gouvernement a continué à maintenir l'ordre, la paix et la sécurité sur l'ensemble du territoire national. Dans ce cadre, il a exprimé sa satisfaction par rapport au lancement de l'opération de récupération d'au moins 15 000 armes auprès des ex-combattants de la région du Pool, à raison de 100 000 francs CFA par arme rendue. En matière de gouvernance, un plan national de lutte contre la corruption a été adopté et lancé.

41. Au plan humanitaire, la situation s'est aggravée dans la partie septentrionale du Congo à la suite du déplacement forcé de nombreuses populations de la République démocratique du Congo (Région de l'équateur) qui se sont installées dans la localité de Dongou. De 9 000 personnes déplacées à la mi-octobre 2009, on dénombre à ce jour environ 25 000 personnes déplacées. En coopération avec ses partenaires, le Congo s'efforce de faire face à cet afflux de personnes déplacées qui soulève des inquiétudes en ce qui concerne leur prise en charge et les tensions éventuelles qu'elle peut occasionner au sein des populations locales. Le Comité a exprimé sa préoccupation face à cette situation et a pris note de la volonté du Congo de la gérer dans le respect des droits des personnes déplacées en attendant leur retour dans leur pays d'origine.

- **République démocratique du Congo**

42. Au cours de la période considérée, la situation générale en République démocratique du Congo a connu des améliorations significatives suite aux efforts menés par les autorités nationales compétentes. Au plan politique, les progrès réalisés par le Gouvernement congolais en matière de bonne gouvernance et « l'opération Tolérance Zéro » prônée par le Chef de l'État, S. E. M. Joseph Kabila Kabange, contribuent à l'amélioration de la gestion en République démocratique du Congo, et ont été salués par l'Organisation des Nations Unies et les autres partenaires du développement de ce pays. Il en a été de même des efforts fournis sur le plan diplomatique, à travers l'amélioration des relations avec le Rwanda, le Burundi et l'Ouganda, traduite par la nomination et l'accréditation des ambassadeurs, ainsi que l'ouverture des missions diplomatiques et la relance de la Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL).

43. Quant au problème de migration entre la République démocratique du Congo et l'Angola, le Comité s'est réjoui de ce que les deux pays sont parvenus à une solution concertée à travers la mise sur pied d'un comité mixte de sécurité et de défense.

44. En matière sécuritaire, la situation à l'est de la République démocratique du Congo s'est améliorée sensiblement avec l'opération KIMIA II au Nord et au Sud-Kivu. Cette opération a été conduite par les forces régulières congolaises avec l'appui de la MONUC, et a obtenu les résultats suivants :

- 1 000 combattants FDLR neutralisés;
- Plus de 1 000 combattants rapatriés au Rwanda;
- Plus de 10 000 membres de famille dépendants rapatriés au Rwanda par le HCR;

- Un génocidaire rwandais arrêté et remis à la MONUC et transféré au tribunal d'Arusha en Tanzanie.

45. Au plan humanitaire, la situation s'est aggravée au dernier trimestre de l'année en cours, conformément au rapport du Représentant spécial du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo. Les informations suivantes ont été fournies :

- 1,2 million de déplacés internes à l'est de la République démocratique du Congo, Nord et Sud Kivu;
- 900 000 personnes ont quitté leurs foyers;
- 720 000 personnes se sont déplacées dans la province Orientale, suite aux exactions et tueries commises par la LRA;
- 25 000 déplacés internes dans le nord du pays (Équateur), vers la République du Congo.

46. Au plan humanitaire et des droits de l'homme, des avancées significatives ont également été enregistrées, à travers la libération des prisonniers et la mise en œuvre de l'opération « égalité de la justice » qui a permis un meilleur contrôle de toutes les maisons d'arrêt.

- **République gabonaise**

47. Le Comité s'est réjoui de la situation générale de paix et de sécurité dans laquelle se trouve la République gabonaise. Il a exprimé solennellement sa vive émotion, et sa solidarité et présenté au Président de la République, au Gouvernement et à tout le peuple gabonais, ses sincères condoléances suite au décès tragique du Chef de l'État gabonais survenu le 8 juin 2009.

48. Au plan politique, le Comité a salué le bon déroulement de l'élection présidentielle du 30 août 2009 et a félicité le Président de la République gabonaise, S. E. M. Ali Bongo Ondimba pour sa brillante élection.

49. Il a encouragé le nouveau Gouvernement à poursuivre la mise en œuvre des mesures pertinentes qui participent de sa politique d'émergence et de bonne gouvernance, notamment en matière de réduction du train de vie de l'État. Sur le plan de la sécurité intérieure, le Comité a noté que le Gabon demeure stable en dépit de quelques violences postélectorales observées essentiellement dans la ville de Port-Gentil.

50. En ce qui concerne la sécurité dans la sous-région, à l'initiative de S. E. M. Ali Bongo Ondimba, Président de la République gabonaise, Chef de l'État, LL. EE. MM. Idriss Deby Itno, Président de la République du Tchad, Denis Sassou Nguesso, Président de la République du Congo et François Bozizé, Président de la République centrafricaine, se sont réunis du 4 au 6 novembre 2009, à Libreville, afin d'examiner les questions d'intérêt commun.

51. Dans le domaine des droits de l'homme, le Comité a salué les efforts que poursuivent les pouvoirs publics dans la promotion de la liberté d'expression et de la presse.

- **République de Guinée équatoriale**

52. Au cours de la période considérée, la vie politique en Guinée équatoriale a été marquée pour l'essentiel, par la décision du Gouvernement de tenir l'élection présidentielle le 29 novembre 2009. Au plan de la sécurité intérieure et transfrontalière, le Comité s'est réjoui de la stabilité et du fonctionnement régulier des services de sécurité de la République de Guinée équatoriale. Il s'est également félicité des efforts en cours en vue du renforcement de la coopération entre le Cameroun et la Guinée équatoriale, notamment sur les questions migratoires et la maîtrise du tracé des frontières maritimes entre les deux pays.

53. Le Comité a également exprimé sa satisfaction quant à la participation de la Guinée équatoriale à la sécurisation commune de la zone « D » du golfe de Guinée. Au plan de la gouvernance et du respect des droits de l'homme, le Comité a encouragé les autorités guinéennes à poursuivre les efforts déjà entrepris en vue de garantir les droits et les libertés des citoyens. Dans ce sens, il a salué la libération récente par les autorités guinéennes, de M. Rodrigo Angue Nguema, journaliste correspondant de l'Agence France Presse (AFP) et de Radio France internationale (RFI), accusé par quelques citoyens d'avoir émis de fausses informations à leur égard.

54. Le Comité a également salué la libération le 2 novembre 2009, par S. E. M. Teodoro Obiang Nguema Mbasogo, Président de la République de Guinée équatoriale, de 41 prisonniers, parmi lesquels se trouvaient des mercenaires arrêtés à la suite de la tentative de coup d'État avorté du mois de mars 2004.

- **République du Rwanda**

55. Au cours de la période considérée, la situation générale en République du Rwanda a été marquée par la stabilité et le fonctionnement régulier des institutions et ce, dans un contexte général toujours marqué par les séquelles et les conséquences du génocide de 1994. Au plan politique, le Rwanda continue de s'inscrire dans la consolidation de sa démocratie. C'est dans cet esprit que se prépare l'élection présidentielle de 2010. Au plan diplomatique, le Rwanda apparaît comme étant un acteur clef dans la stabilisation de la région des Grands Lacs, un acteur incontournable à l'est de la République démocratique du Congo, sans compter son rôle majeur dans la crise du Darfour, où il déploie un important contingent dans le cadre de la force de maintien de la paix de l'Union africaine.

56. Le Comité se réjouit de l'amélioration sensible des relations diplomatiques entre la République démocratique du Congo et le Rwanda marquée notamment par l'accréditation des ambassadeurs suivi de l'ouverture de la mission diplomatique du Rwanda à Kinshasa et de celle de la République démocratique du Congo à Kigali.

57. Au plan de la sécurité intérieure, l'ordre et la sécurité publique sont maintenus efficacement. Du point de vue de la sécurité transfrontalière, le Gouvernement de la République du Rwanda, en collaboration étroite avec la République démocratique du Congo et la MONUC, continue à déployer des efforts pour éliminer la menace que peut constituer les FDLR basées à l'est de la République démocratique du Congo.

58. Dans les domaines de la gouvernance et des droits de l'homme, les autorités ont accompli des efforts remarquables, notamment en appliquant la loi relative à l'abolition de la peine de mort adoptée en 2007.

- **République démocratique de Sao Tome-et-Principe**

59. Depuis la vingt-huitième réunion ministérielle du Comité, la situation en République démocratique de Sao Tomé-et-Principe a été marquée principalement sur le plan politique, par l'apaisement, la stabilité et le fonctionnement régulier des institutions. Le Comité a pris note de la préparation par le Gouvernement des élections municipales et législatives courant 2010, et de l'élection présidentielle en 2011, malgré la persistance des problèmes financiers.

60. Sur le plan de la sécurité intérieure et transfrontalière, la situation est empreinte de stabilité depuis la dernière tentative de déstabilisation de l'ordre public et social déjouée par les autorités de Sao Tomé-et-Principe. Eu égard au phénomène de la piraterie maritime dans le golfe de Guinée, le Comité a exprimé sa vive préoccupation quant à la présence des bateaux non identifiés dans les eaux nationales santoméennes.

61. Dans le domaine de la justice et des droits de l'homme, la nouvelle législation pénale adoptée par le Parlement s'est heurté au veto politique du Président de la République qui a renvoyé le texte en seconde lecture pour réviser l'article sur la durée de l'emprisonnement considérée comme excessivement longue. Dans ce sens, le Comité a salué les efforts déployés par le Gouvernement, en vue de moderniser l'appareil judiciaire notamment par la formation des officiers de police judiciaire, la promotion de l'équité genre et l'application de la législation relative à la répression de la violence domestique.

62. Sur le plan socioéconomique, le Comité a encouragé le Gouvernement à poursuivre la politique d'investissement pour la construction et la modernisation des infrastructures publiques, notamment les unités agro-industrielles, un port en eau profonde, l'agrandissement de l'aéroport de Sao Tomé et des systèmes de télécommunication par l'acquisition de câbles sous-marins. Le Comité a également salué les efforts fournis par le Gouvernement santoméen dans la mise en œuvre des projets dans les domaines du développement rural, le secteur de l'eau et de l'énergie.

- **République du Tchad**

63. Au Tchad, la situation politique générale connaît une nette décrispation, notamment avec la participation au « Gouvernement d'ouverture » de certains partis politiques de l'opposition. S'agissant du processus de réconciliation nationale, le Comité s'est réjoui de la poursuite de la politique de la main tendue pratiquée par le Président Idriss Déby Itno. Le retour au Tchad de l'ancien Président Goukouni Wedeye, accompagné d'autres personnalités politiques tchadiennes en exil, et la signature d'un accord de paix entre le Gouvernement et le Mouvement national (MN), une coalition de trois mouvements rebelles dirigés par M. Ahmat Hassaballah Soubiane, ancien ministre et ancien Ambassadeur du Tchad à Washington, en sont l'illustration. Aussi, dans le cadre de la décrispation du climat politique et de la l'application de l'Accord du 13 août 2007, une nouvelle Commission électorale nationale indépendante (CENI) a été créée et est à pied d'œuvre. Cette commission paritaire a tenu compte de toutes les sensibilités nationales. Elle est dirigée par un cadre de la société civile désigné par consensus. La Commission électorale nationale indépendante a pour but de préparer les prochaines échéances prévues courant 2010-2011 sur la base d'un recensement de la population récemment effectué par les autorités compétentes.

64. Sur le plan diplomatique, le Tchad connaît des signes encourageants allant vers un climat d'apaisement avec le Soudan, y compris à travers la signature de plusieurs accords dont le dernier en date est intervenu au mois de mai 2009. Les relations entre les deux pays connaissent de fortes tensions suite au déclenchement de la crise du Darfour. Dans ce cadre, le chef de l'État tchadien a reçu récemment une forte délégation soudanaise qui a travaillé avec une commission tchadienne sur les sujets d'intérêt commun. Au plan sécuritaire, le Comité a salué la collaboration entre les autorités nationales et la MINURCAT, qui atteindra la totalité de son effectif au début de l'année 2010. Il s'est réjoui de l'apport sécuritaire offert par la force des Nations Unies aux nombreux réfugiés présents sur le territoire tchadien. Le Comité s'est également réjoui de la disponibilité du Tchad de continuer à accueillir sur son sol 400 000 réfugiés soudanais et centrafricains. Il s'est félicité du ralliement de près de 5 000 ex-combattants à la suite des opérations de désarmement, démobilisation et réinsertion des mouvements armés. Le Tchad a également démobilisé plusieurs enfants soldats qui se trouvent actuellement dans des centres de transit en vue de leur insertion dans la vie sociale.

65. Le Comité a également favorablement accueilli la campagne de sensibilisation pour l'arrêt de l'enrôlement des enfants soldats et enfants associés aux groupes armés, lancée par le Gouvernement tchadien avec l'appui des pays amis et des partenaires au développement comme le PNUD et l'UNICEF.

66. En outre, le Comité a condamné les attaques armées orchestrées par des bandits, des coupeurs de route, et autres criminels contre l'État et la population du Tchad, ainsi que les travailleurs humanitaires.

V. Mise en œuvre de l'Initiative de Sao Tomé : examen de l'avant-projet d'instrument juridique pour le contrôle, en Afrique centrale, des armes légères et de petit calibre et des éléments de mise en œuvre

67. Le Comité a examiné en première lecture «l'avant-projet d'instrument juridique pour le contrôle, en Afrique centrale, des armes légères et de petit calibre, de leurs munitions et de tout équipement pouvant servir à leur fabrication (UNSAC/2009/29/WP.1), et a pris note de «l'Avant-projet de plan de mise en œuvre de cet instrument juridique » (UNSAC/2009/29/WP.2), deux documents élaborés par le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique (UNREC) en sa qualité de secrétariat du Comité, à la requête de la vingt-huitième réunion ministérielle. Le Comité a félicité le Secrétariat pour la qualité des documents produits et s'est déclaré favorablement impressionné par le volume de recherche et de travail accompli. Le Comité a également réitéré sa gratitude au Gouvernement pour son soutien aux travaux du Comité, en particulier pour sa contribution financière.

68. Par ailleurs, le Comité a recommandé que chaque État membre procède au plan national à l'examen de l'Avant-projet d'instrument juridique avec la participation des différentes administrations. Il a demandé aux États membres de formuler des recommandations écrites à l'issue desdites consultations et de les communiquer au Secrétariat au plus tard le 31 janvier 2010.

69. Le Comité a décidé de consacrer sa trentième réunion ministérielle à l'examen de l'Avant-projet d'instrument juridique, dont le texte devra leur parvenir un mois avant la trentième réunion ministérielle. Dans la mesure du possible, cette version du projet d'instrument juridique devrait être accompagnée d'un projet de plan de mise en œuvre révisé par les commentaires reçus des États.

VI. Promotion du désarmement et des programmes de limitation des armements en Afrique centrale

- **Mise en œuvre du Programme d'activités prioritaires de Brazzaville (prolifération des armes légères et de petit calibre et désarmement des populations civiles)**

70. Le Comité a pris note avec intérêt des exposés de certains États membres sur le problème de la prolifération des armes légères et de petit calibre (ALPC) sur leurs territoires respectifs. Il les a également entendus sur les mesures prises par les autorités nationales compétentes en vue de régler le problème, conformément aux dispositions pertinentes du Programme d'action des Nations Unies de 2001 et du Programme d'activités prioritaires de Brazzaville de 2003.

71. Dans ce cadre, le Comité a suivi avec attention l'exposé du représentant de la République d'Angola. Considérant que la collecte des armes auprès des populations civiles est indispensable pour assurer la paix, le Gouvernement angolais a continué à exécuter depuis la dernière réunion du Comité un programme de désarmement de la population civile qui comprend quatre phases, à savoir : a) la sensibilisation; b) la collecte volontaire des armes; c) la collecte coercitive des armes; d) le bilan de l'ensemble des activités menées.

72. Au cours de la phase de remise coercitive des armes illégalement détenues, les autorités ont mené des enquêtes qui leur ont permis de saisir près de 28 575 armes. En termes de bilan global, la République d'Angola a pu collecter 72 295 armes de divers types, 258 072 munitions, 39 319 chargeurs et près de 116 507 explosifs. Quarante-neuf dépôts d'armes cachés ont également été découverts.

73. En outre, la République d'Angola a procédé à l'actualisation de sa législation sur le port d'armes et sur le fonctionnement des sociétés privées de sécurité, y compris la définition du type d'armes qu'elles doivent utiliser. L'Angola travaille aussi, dans le cadre de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), à l'échange des informations et des expériences, ainsi qu'à l'application des standards sous-régionaux relatifs au marquage des armes, y compris la réglementation des transferts pour éviter l'accès des armes à des acteurs non autorisés. Dans ce cadre, le Comité s'est félicité de toutes les initiatives prises par la République d'Angola qui ont permis d'améliorer significativement le sentiment de sécurité des populations.

74. Par ailleurs, le Comité s'est félicité de l'existence en République du Burundi, depuis le 29 avril 2006, d'une commission nationale pour le désarmement de la population civile et la lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre. Le désarmement de la population civile est un défi pour le Gouvernement burundais dans la perspective des élections de 2010. Dans ce cadre, le Comité a regretté le ralentissement des activités de la commission en raison des retards enregistrés dans la mise en œuvre de l'accord de cessez-le-feu de septembre 2006.

Toutefois, le Comité s'est réjoui du ramassage sur trois ans, par les autorités burundaises, de près de 70 000 armes légères sur une estimation de 100 000 armes détenues par les populations civiles.

75. En outre, la République du Burundi a enclenché, avec l'aide du Centre régional sur les armes légères et de petit calibre dans la région des Grands Lacs, la corne de l'Afrique et les pays limitrophes (RECSA) et l'organisation non gouvernementale Mines Advisory Group (MAG), le processus de marquage des armes appartenant aux forces de défense et de sécurité, et de destruction des armes obsolètes et des munitions. Le Burundi a également adopté une loi relative aux ALPC le 28 août 2009. Un plan d'action national de contrôle, de gestion des ALPC et de désarmement de la population qui s'étend de 2009 à 2013 est également en cours d'adoption.

76. Le Comité a constaté qu'en République centrafricaine, sur la base des recommandations du Dialogue politique inclusif, un programme de désarmement, démobilisation et réinsertion est mis en œuvre. Ce programme comprend, entre autres :

- Le lancement effectif depuis le 13 août 2009 des opérations de désarmement, démobilisation et réinsertion avec l'incorporation dans l'Armée nationale centrafricaine de près de 50 % d'ex-combattants;
- La conduite d'une campagne de sensibilisation et de réconciliation dans les zones nord avec le déploiement d'une première patrouille mixte entre les forces gouvernementales et les ex-rebelles;
- Le retour des principaux responsables militaires et une activité de précantonnement prévue pour le 20 novembre 2009.

77. Dans ce sens, le Comité a pris acte de la conclusion le 5 novembre 2009, de l'accord technique entre la CEEAC, le comité pilotage du programme de désarmement, démobilisation et réinsertion en République centrafricaine, le Gouvernement de la République centrafricaine et les mouvements politico-militaires, sur les missions et les responsabilités des différents acteurs dans le processus de mise en œuvre du désarmement, de démobilisation et de réinsertion, ainsi que la tenue de la table ronde sur la mise en œuvre effective de la réforme du secteur de la sécurité avec l'appui des partenaires bilatéraux et multilatéraux de la République centrafricaine. Le Comité a également pris acte des résultats positifs de la mission conjointe des Nations Unies, de l'Union européenne, de l'Union africaine et de l'Organisation internationale de la Francophonie en République centrafricaine. Cette mission était chargée d'évaluer la mise en œuvre des recommandations du Dialogue politique inclusif, notamment en ce qui concerne les questions de défense et de sécurité.

78. En outre, le Comité a pris note qu'en République du Congo, près de 360 armes à feu avaient été collectées de janvier à septembre 2009 dans six départements (Brazzaville, la Bouenza, la Lékoumou, la Cuvette, le Niari et le Pool). Le projet de désarmement par achat d'armes s'est déroulé en deux phases : la première a eu lieu du 2 février au 1^{er} mars 2009, et la seconde du 16 au 26 juin 2009. Au total, à l'issue de ces deux phases :

- 3 854 armes à feu (toutes catégories confondues) ont été collectées;
- 696 armes blanches ont été ramassées;

- 181 797 munitions et engins explosifs (toutes catégories confondues) ont été également collectés;
- 13 999 miliciens ont été préidentifiés comme apporteurs d'armes devant être réinsérés.

79. En outre, le Comité a noté avec satisfaction la mise en œuvre par la République du Congo du Programme de collecte d'armes pour le développement (PCAD). Ce programme a permis de démobiliser plus de 5 000 ex-combattants dont 500 enfants soldats dans le département du Pool, et de collecter 3 000 armes qui ont été détruites par les services compétents de l'armée congolaise. Le Gouvernement congolais a procédé également, le 3 avril 2009, à la destruction de 4 000 mines dans le cadre de la Journée internationale de sensibilisation à la problématique des risques liés aux mines.

80. Par ailleurs, le Comité a pris note des informations communiquées par la délégation de la République démocratique du Congo relatives aux initiatives prises en matière de désarmement et de contrôle des armements. Dans ce cadre, le Comité a accueilli favorablement les mesures d'ordre normatif et pratique prises par les autorités congolaises.

81. Sur le plan réglementaire, certains textes pertinents ont été pris, notamment l'arrêté nommant le Secrétaire permanent de la Commission nationale de contrôle des ALPC et de réduction de la violence armée. Sur le plan législatif, un projet de loi sur les armes légères et de petit calibre a été soumis à la considération de l'Assemblée nationale pour adoption, avant sa promulgation par le Chef de l'État.

82. Au plan pratique et opérationnel, la République démocratique du Congo a détruit près de 97 661 armes légères et de petit calibre; 472 tonnes de munitions et explosifs de divers calibres de moins de 100 mm; 3 079 mines terrestres et 620 525 engins non explosifs. Dans le même sens, 3 004 zones ont été soupçonnées et se sont avérées polluées, tandis que 4 351 091 mètres carrés ont été déminés, avec 260 kilomètres de routes dépolluées. On peut également citer l'organisation de près de 7 022 sessions d'éducation aux risques des armes légères et de petit calibre, des mines et des restes d'explosifs de guerre, et l'octroi d'une assistance multiforme à près de 2 163 victimes de mines.

83. Enfin, le Comité a pris note de l'information donnée par la République du Tchad, relative à la recrudescence de la prolifération des armes légères et de petit calibre illicites, due à l'incursion venue du Soudan. Il a exprimé sa satisfaction quant à la mise en place, à travers le décret n° 1701/PR/PM/2008 du 23 décembre 2008, de la Commission nationale de désarmement. Cette commission, dont le mandat a été renouvelé le 29 juin 2009, a récupéré, après six mois d'existence, un peu plus de 10 000 armes légères et de petit calibre.

84. Le Comité a également salué les autres mesures pertinentes prises par les autorités tchadiennes, notamment la conduite des opérations de désarmement des populations civiles, la répression des malfrats, l'adoption des mesures réglementaires relatives à la lutte contre la circulation illicite des ALPC et l'exécution du programme de déminage par le Haut-Commissariat national pour le déminage.

- **Point d'information du Bureau des affaires de désarmement**

85. Le Comité a considéré que les exposés de la représentante du Bureau des affaires de désarmement et de la Secrétaire du Comité sur les développements intervenus dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération au niveau international et aussi en Afrique s'avéraient d'une grande utilité et leur permettaient non seulement de planifier leur participation aux diverses conférences mais également de mieux préparer leurs contributions.

86. Dans le contexte d'un calendrier d'activités particulièrement chargé dans les années à venir, les États membres ont pris note d'un certain nombre de réunions revêtant une importance particulière pour leurs États, et auxquelles ils pourront participer afin de faire entendre la voix de leurs États, et de faire prendre en compte les vues et spécificités de la sous-région.

87. Le Comité s'est félicité de la tenue à New York, le 24 septembre 2009, du Sommet du Conseil de sécurité de l'ONU sur la non-prolifération et le désarmement nucléaires présidée par le Président des États-Unis d'Amérique, S. E. M. Barack Obama. Au cours de cette réunion, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1887 (2009) qui invite les États parties au Traité sur la non-prolifération nucléaire à s'acquitter pleinement de toutes leurs obligations et à honorer leurs engagements au titre du Traité. Cette journée a été également marquée par le retour, à la Conférence organisée pour faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) après 10 ans d'absence, des États-Unis d'Amérique, représentés par la Secrétaire d'État, S. E. M^{me} Hillary Clinton.

88. Le Comité a exprimé son intérêt pour les activités régionales et sous-régionales conduites par le Bureau des affaires de désarmement dans le cadre du soutien à la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité. Il a noté en particulier l'atelier régional destiné à des États d'Afrique et organisations régionales, telles que la CEEAC, qui se tiendra en Égypte du 7 au 10 décembre 2009.

89. À cet égard, le Comité a décidé de transmettre au Comité 1540 du Conseil de sécurité de l'ONU sa requête portant sur l'organisation d'un atelier de travail sur la mise en œuvre de cette résolution par les 11 États membres du Comité.

90. En rapport avec la quatrième réunion biennale des États sur le Programme d'action des Nations Unies relatif aux armes légères et de petit calibre, qui se tiendra en juin 2010 à New York, le Comité a demandé au Bureau des affaires de désarmement de lui organiser une réunion préparatoire de deux jours, qui se tiendrait immédiatement avant le début des travaux de la trentième réunion ministérielle du Comité et d'y inviter le Président de la réunion biennale à venir, l'Ambassadeur Pablo Macedo du Mexique.

91. Afin de profiter au mieux des enseignements tirés, lors de ces deux jours, une attention particulière sera portée par les États à la composition de leurs délégations à la trentième réunion ministérielle qui devraient compter dans leurs rangs les experts qui participeront aux travaux de la réunion biennale.

92. Quant à l'élaboration et la négociation du Traité sur le commerce des armes (TCA), une conférence internationale sera organisée en 2012. Le groupe de travail à composition non limitée qui se réunira sur ce thème à New York en 2010 et 2011 fera office de comité préparatoire à la conférence d'élaboration de 2012.

93. S'agissant de l'Instrument international de traçage, à l'instar de ce qu'il a fait pour les pays d'Afrique de l'Ouest, l'UNREC a informé le Comité de son intention d'organiser, avec des partenaires compétents, un atelier de formation des responsables d'Afrique centrale sur les bonnes pratiques de marquage, d'enregistrement et de traçage des armes, ainsi que la mise en place d'un système de suivi pour mieux contrôler la circulation des armes dans la sous-région.

94. Par ailleurs, le Comité s'est félicité de voir que plusieurs de ses États membres ont déjà signé la Convention sur les armes à sous-munitions. Il a félicité la République du Burundi qui a déjà signé et ratifié cet important texte, qui dispose à ce jour de 25 ratifications sur les 30 nécessaires à son entrée en vigueur.

95. Le Comité a également exprimé sa satisfaction sur la publication du premier rapport du Secrétaire général de l'ONU sur le lien entre la violence armée et le développement (A/64/228 du 26 août 2009) dans lequel il analyse les différents aspects de la relation existant entre la violence armée et le développement.

96. En ce qui concerne la réglementation du courtage des armes, le Comité a été intéressé par le projet que l'UNREC a développé sur la réglementation du courtage légal dans les États de l'Afrique de l'Est et la corne de l'Afrique, avec le soutien financier du Gouvernement autrichien.

97. Dans ce cadre, l'UNREC a initié un partenariat stratégique avec le Centre régional sur les ALPC dans la région des Grands Lacs, la corne de l'Afrique et les pays limitrophes (RECSA). À ce jour, un inventaire des courtiers est en cours dans les pays cibles, et l'UNREC est en train de créer un registre électronique des courtiers grâce à un logiciel qu'il a développé à cet effet. Ce logiciel permet également l'enregistrement de toutes les procédures liées à la demande et à la délivrance des licences aux courtiers. Il est envisagé d'étendre cette expérience à d'autres sous-régions d'Afrique, notamment en Afrique centrale.

98. Par ailleurs, le Comité s'est félicité de l'entrée en vigueur le 15 juillet 2009 du Traité de Pelindaba faisant de l'Afrique une zone exempte d'armes nucléaires (ZEAN), grâce à la ratification du Traité par la République du Burundi. Le Traité de Pelindaba était ouvert à la signature depuis le 11 avril 1996 et requerrait 28 ratifications pour son entrée en vigueur. Le Comité a noté avec satisfaction que tous ses États membres avaient signé ce traité. Il a encouragé les États qui ne l'avaient pas encore ratifié à le faire.

99. Le Comité a aussi pris note avec grand intérêt de la publication du communiqué du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine formalisant l'étroite coopération qui s'est instaurée avec l'UNREC, et au titre de laquelle il confie à l'UNREC des responsabilités dans le domaine de la stratégie africaine sur les ALPC, ainsi qu'un rôle dans la mise en œuvre du Traité de Pelindaba.

VII. Promotion de la paix et lutte contre la criminalité en Afrique centrale

- **La piraterie maritime dans le golfe de Guinée et la mise en œuvre de l'Accord de Yaoundé du 6 mai 2009**

100. Le Comité a pris note des informations communiquées par la délégation du Cameroun sur la recrudescence des actes de piraterie maritime dans le golfe de

Guinée. Le Comité s'est déclaré préoccupé par cette situation qui constitue une menace à la paix et à la stabilité de la sous-région, et a fermement condamné ces actes de criminalité.

101. Par ailleurs, le Comité a demandé à rester informé des progrès réalisés dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord de Yaoundé du 6 mai 2009 relatif à la sécurisation des intérêts vitaux en mer des États de la CEEAC et du golfe de Guinée dans la zone D et conclu entre la CEEAC et la République du Cameroun, la République gabonaise, la République de Guinée équatoriale et la République de Sao Tomé-et-Principe.

102. Dans ce cadre, le Comité a accueilli favorablement la création du Secrétariat exécutif de la Commission du golfe de Guinée présidé par Monsieur Miguel Trovada, ancien Président de la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe, et aussi le lancement des premières patrouilles conjointes depuis la signature, sous les auspices de la CEEAC, du premier plan d'opération de sécurité maritime SECMAR et l'opérationnalisation à Douala du Centre multinational de coordination.

103. Le Comité a aussi exprimé sa satisfaction sur la décision prise par le quatorzième Sommet ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEEAC tenue à Kinshasa du 23 au 24 octobre 2009 de mettre en place au plus tôt le Centre régional de sécurisation maritime de l'Afrique centrale (CRESMAC), à Pointe-Noire, en République du Congo.

104. En outre, le Comité s'est félicité de la décision des chefs d'État et de gouvernement de la CEEAC de mettre en place un mécanisme de financement de la stratégie de sécurisation du golfe de Guinée et d'organiser prochainement une conférence maritime internationale. Il a lancé un appel à la communauté internationale, y compris les bailleurs de fonds, pour qu'ils assistent les pays du golfe de Guinée dans la sécurisation de leur espace maritime.

105. Le Comité a recommandé l'organisation d'une conférence sous-régionale sur la piraterie maritime en Afrique centrale qui regrouperait tous les États membres du Comité, les bailleurs de fonds et autres acteurs internationaux pertinents.

106. Il a également demandé au Bureau des affaires de désarmement que toute initiative similaire entreprise dans une autre région, ainsi que toute information pertinente, soient portées à son attention.

- **Femmes, paix et sécurité : mise en œuvre de la résolution du Conseil de sécurité 1325 (2000) et autres résolutions pertinentes : 1820 (2008), 1888 (2009) et 1889 (2009)**

107. Les États membres ont félicité la présidence pour son initiative d'inscrire à l'ordre du jour de la vingt-neuvième réunion ministérielle, un point relatif au rôle et à la contribution des femmes dans la paix et la sécurité.

108. Il a été considéré que le moment était opportun pour le Comité de discuter et d'adopter des mesures concrètes de mise en œuvre, alors que la communauté internationale s'apprête à participer au Sommet du Conseil de sécurité d'octobre 2010 commémorant le dixième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000).

109. Ces résolutions, de caractère complémentaire, constituent des outils essentiels à la prévention des conflits, à leur résolution, ainsi qu'à la consolidation de la paix et à la reconstruction. Par ces résolutions, le Conseil de sécurité réaffirme entre autres l'importance des éléments suivants :

- Augmenter la représentation des femmes à tous les niveaux de prise de décisions dans les domaines de la prévention, de la gestion et du règlement des conflits;
- Accroître la participation, le rôle et la contribution des femmes dans les opérations de maintien de la paix et dans les processus postconflits;
- Impliquer davantage les femmes dans la négociation et la mise en œuvre d'accords de paix, y compris en adoptant des mesures venant appuyer les initiatives de paix prises par des groupes locaux de femmes;
- Accorder une protection particulière aux femmes et aux populations réfugiées lors des conflits et augmenter l'assistance aux femmes militant pour la paix;
- Mettre fin à l'impunité pour les crimes sexuels;
- Adopter des mesures tendant à prévenir et à réprimer les actes de violence sexuelle utilisés notamment comme arme de guerre pour humilier, dominer, intimider, disperser ou réinstaller de force les membres civils d'une communauté ou d'un groupe ethnique;
- Incorporer une sensibilisation à la problématique hommes-femmes dans les programmes nationaux de formation organisés à l'intention des forces de défense et de sécurité.

110. Le Comité a reconnu l'importance du rôle que jouent les femmes dans la prévention et le règlement des conflits et dans la consolidation de la paix. Il a réaffirmé que si les effets des conflits armés sur les femmes étaient mieux compris, s'il existait des arrangements institutionnels efficaces pour garantir leur protection et si les femmes participaient pleinement au processus de paix, le maintien et la promotion de la paix et la sécurité internationales seraient facilités.

111. Le Comité a regretté que la grande majorité de ceux qui subissent les effets préjudiciables des conflits armés, y compris les réfugiés et les déplacés, soient des civils, en particulier des femmes et des enfants. Il a fermement condamné les combattants et les éléments armés qui prennent souvent pour cibles les femmes et leur font subir tous types de violences, y compris sexuelles avec des viols et autres mutilations génitales.

112. Le Comité a exhorté les États membres à mettre en œuvre toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité relatives au lien entre les femmes, la paix et les conflits armés. Il a encouragé les bailleurs de fonds à apporter leur soutien aux États membres afin de mettre fin au phénomène des violences faites aux femmes.

113. Dans le cadre de sa future contribution au Sommet du Conseil de sécurité d'octobre 2010, le Comité a décidé de continuer à discuter de cette problématique, et de prendre au plus tôt les mesures suivantes :

- La nomination par chaque État membre d'un point focal sur la résolution 1325 (2000), au sein des ministères compétents en matière de paix et de

sécurité, y compris les ministères des affaires étrangères, de l'intérieur ou de la sécurité, et de la défense;

- L'inclusion de femmes dans les délégations des États membres prenant part aux conférences internationales et régionales sur le désarmement (TNP, Biennale sur les ALPC, TICE, etc.);
- L'inclusion de femmes dans les commissions nationales de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre;
- La réaffirmation des engagements des États membres à respecter et mettre en œuvre ces quatre résolutions du Conseil de sécurité et de soumettre les rapports annuels requis.

114. Enfin, le Comité a recommandé que les États de la sous-région intensifient leurs efforts dans la lutte contre la violence faite aux femmes et aux filles et prennent les mesures nécessaires pour réhabiliter les femmes comme acteurs de paix. Le Comité a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de chacune de ses réunions la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, et des autres résolutions pertinentes, à savoir les résolutions 1820 (2008), 1888 (2009) et 1889 (2009).

VIII. Examen de la situation financière du Comité

- **Mise en œuvre de la « Déclaration de Libreville » par les États membres**

115. Le Comité a pris note avec satisfaction de la transmission par la présidence d'une note d'information à tous les États sur la mise en œuvre de la Déclaration de Libreville.

116. Le Comité a remercié la République gabonaise et la République du Congo de leur engagement à verser, chacune, une somme de 10 000 dollars au Fonds d'affectation spéciale du Comité. Le Comité a également pris note des dispositions prises par les autres États membres pour inscrire, lors de leur prochain exercice budgétaire, une contribution au Fonds d'affectation spéciale du Comité.

117. Les États membres se sont engagés à verser chaque année, de façon régulière, une contribution financière minimale de 10 000 dollars au Fonds d'affectation spéciale du Comité.

- **Point d'information du Bureau des affaires de désarmement**

118. Le Comité a pris note avec intérêt de l'exposé fait par le Bureau des affaires de désarmement sur la situation financière du Comité, et en particulier, l'annonce faite que le Fonds d'affectation spéciale était vide et sur le point d'être clôturé faute de fonds. Les conséquences de l'absence de contributions volontaires sur le soutien en personnel du Bureau aux travaux du Comité ont été également présentées. Le Comité a souligné la nécessité pour tous les États membres de s'astreindre à verser des contributions sur une base régulière au Fonds d'affectation spéciale conformément à la « Déclaration de Libreville ». Il a en outre appelé les autres États Membres de l'ONU et les donateurs à verser des contributions financières au Fonds d'affectation du Comité.

119. Enfin, le Comité a décidé d'examiner sa situation financière à la trentième réunion ministérielle.

IX. Rapport du Secrétariat général de la CEEAC sur l'évolution institutionnelle des structures et mécanismes sous-régionaux de paix et de sécurité, y compris le statut des ratifications du COPAX, des Pactes de non-agression et d'assistance mutuelle, et du FOMAC

120. Le Comité a pris note de l'exposé du Secrétariat général de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) sur le développement de ses instruments de prévention et gestion des crises, sur la mise en œuvre de ses politiques de sécurité, ainsi que sur les principaux partenariats qu'il développe.

121. Au titre du développement des instruments de prévention et gestion des crises, le Comité a noté avec satisfaction la décision prise par la quatorzième conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEEAC de créer dans le cadre du COPAX :

- Un comité des ambassadeurs qui améliorera l'interface entre le Secrétariat général et les États membres, notamment sur les dossiers relatifs à la paix et à la sécurité;
- Un Groupe d'analyse stratégique au sein du Secrétariat général comme premier échelon du processus décisionnel de gestion de crise.

122. Il s'est également félicité de la poursuite du travail de collecte et d'analyse des informations effectué par le MARAC, ainsi que des préparatifs liés à l'exercice multinational et multidimensionnel « Kwanza 2010 » qui doit se dérouler en Angola au mois de mai 2010.

123. En ce qui concerne la mise en œuvre des politiques de sécurité, le Comité a salué la mise en place et l'opérationnalisation de la mission du COPAX en République centrafricaine (MICOPAX), ainsi que la validation par la quatorzième conférence des chefs d'État et de gouvernement du Programme frontière de la CEEAC. Le Comité s'est également félicité de l'exécution par la CEEAC des activités pertinentes dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité, la lutte contre la traite des personnes et la promotion de la libre circulation des personnes.

124. En outre, le Comité a pris note de l'appui que la CEEAC a fourni à certains États membres dans la conduite des opérations électorales, y compris l'observation des scrutins présidentiels en République gabonaise et en République du Congo. Enfin, le Comité a encouragé la CEEAC à poursuivre le développement de ses partenariats stratégiques avec les acteurs nationaux, régionaux et internationaux dans le domaine de la paix et de la sécurité.

X. Rapport du Centre sous-régional des Nations Unies des droits de l'homme et de la démocratie en Afrique centrale

125. Le Comité a pris note avec intérêt du rapport d'activité présenté par le Centre sous-régional des Nations Unies des droits de l'homme et de la démocratie en Afrique centrale. Il s'est félicité de la manière dont le Centre réalise ses objectifs dans le domaine de la promotion et de la protection des droits de l'homme dans la

sous-région. Dans ce cadre, le Comité s'est réjoui de la poursuite des formations en genre que le Centre dispense aux points focaux nationaux sur cette question. Il a aussi exprimé sa satisfaction quant au renforcement des capacités des forces armées et de sécurité, notamment sur les techniques de maintien de l'ordre et l'administration de la justice dans le respect des droits de l'homme.

126. Le Comité a encouragé le Centre à continuer d'assister techniquement les États, ainsi que les organisations de la société civile, y compris pour promouvoir et protéger les droits des populations autochtones. Le Comité a encouragé le Centre à continuer de fournir l'assistance technique nécessaire aux États en vue de leur participation au mécanisme de l'examen périodique universel devant le Conseil des droits de l'homme et du suivi de la mise en œuvre des recommandations subséquentes.

127. Dans le cadre de la promotion de la démocratie, le Comité a salué la mission d'observation de la situation des droits de l'homme effectuée par le Centre pendant l'élection présidentielle au Gabon. Le Comité s'est également réjoui de l'organisation par le Centre, du 28 au 30 octobre 2009 à Malabo (Guinée équatoriale), d'une conférence sous-régionale sur la consolidation de la démocratie en Afrique centrale.

128. Il a encouragé le Centre à vulgariser davantage son programme de bourses afin que les représentants des pouvoirs publics en bénéficient plus largement.

129. Enfin, le Comité a pris note de l'organisation par le Centre, du 17 au 19 novembre 2009 à Yaoundé (Cameroun), de la deuxième conférence régionale sur la justice transitionnelle. Le Comité a également pris note avec intérêt de la participation du Centre au forum sur l'élaboration d'un programme de réhabilitation, de reconstruction et de développement postconflit en Afrique centrale, qui se tiendra à Bujumbura (Burundi) du 8 au 10 décembre 2009. Il a réitéré son soutien aux activités du Centre et a exprimé sa satisfaction quant au travail réalisé au cours de la période considérée.

XI. Suivi des décisions et recommandations du Comité

130. Le Comité a pris note avec intérêt, de la transmission par son président, du Code de conduite des forces de défense et de sécurité de l'Afrique centrale, au Secrétaire général de la CEEAC pour appropriation par ses instances pertinentes.

131. Le Comité a réitéré sa recommandation de voir se développer une collaboration plus étroite entre son secrétariat et le Secrétariat général de la CEEAC, y compris dans la poursuite du processus d'élaboration du projet d'instrument juridique pour le contrôle des armes légères en Afrique centrale, et l'assistance aux États dans l'exécution des activités de sensibilisation et de diffusion du Code de conduite auprès des forces de défense et de sécurité de l'Afrique centrale.

132. Le Comité a décidé qu'il considérerait à chacune de ses réunions ministérielles un point de l'ordre du jour consacré au « Suivi des décisions et des recommandations du Comité ».

XII. Lieu et dates de la prochaine réunion

133. Le Comité a décidé de tenir sa trentième réunion ministérielle à Bangui, en République centrafricaine, en 2010.

134. Le Comité a recommandé que la République centrafricaine et le Secrétariat poursuivent leurs consultations sur la détermination de dates précises et, qu'en cas de difficultés, la possibilité pour la République centrafricaine d'intervenir avec la République démocratique du Congo, deuxième Vice-Président, soit explorée.

XIII. Questions diverses

135. Le Comité s'est félicité de la participation à ses travaux des missions et bureaux de paix des Nations Unies en Afrique centrale, et a recommandé qu'un point de l'ordre du jour leur soit consacré lors des prochaines réunions ministérielles.

XIV. Adoption du rapport de la vingt-neuvième réunion ministérielle

136. Le Comité a adopté le présent rapport le 12 novembre 2009. Il a exprimé ses félicitations au Secrétariat pour son professionnalisme et pour la qualité du travail accompli.

137. Le Comité réitère au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sa gratitude pour la revitalisation de ses travaux, et pour sa contribution à la paix et à la sécurité en Afrique centrale.

C. Motion de remerciements

138. La motion de remerciements suivante a été lue :

« Nous, représentants des États membres du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, réunis à l'occasion de la vingt-neuvième réunion ministérielle à N'Djamena du 9 au 13 novembre 2009.

Adressons nos sincères condoléances à S. E. M. Ali Bongo Ondimba, Président de la République gabonaise, au Gouvernement et au peuple de la République gabonaise, à la suite de la douloureuse perte qu'ils ont subie avec le décès du très regretté Président El Hadj Omar Bongo Ondimba, doyen des chefs d'État d'Afrique centrale.

Réaffirmons notre attachement aux idéaux de paix, de sécurité et de stabilité si nécessaires à nos populations respectives et au développement socioéconomique de notre sous-région.

Saluons les efforts consentis par nos pays, individuellement et collectivement, en faveur de la paix, de la sécurité, de la stabilité et du développement.

Saluons également et encourageons le rôle des femmes dans la prévention et le règlement des conflits, ainsi que la consolidation de la paix dans notre sous-région.

Nous félicitons de l'atmosphère de convivialité, de fraternité et de confiance réciproque qui a régné tout au long de nos travaux.

Exprimons nos sincères remerciements et notre profonde gratitude à S. E. M. Idriss Deby Itno, Président de la République du Tchad, au Gouvernement et au peuple tchadiens pour l'accueil chaleureux et les marques d'attention fraternelles dont nous avons été l'objet pendant notre séjour au Tchad. »

Fait à N'Djamena, le 12 novembre 2009
